

Québec, le 12 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de réaménagement des intersections de la route 138 avec la route
du Bas-de-l'Anse et le chemin Saint-Paul à La Malbaie

Monsieur le Ministre,


Afin de répondre à la demande d'audience publique concernant le projet mentionné ci-dessus, vous avez, le 26 novembre 2004, confié au BAPE un mandat d'enquête et de médiation.

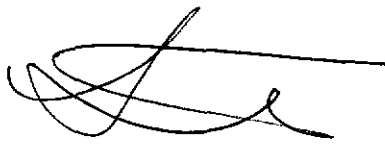
Au terme de la médiation menée par M^{me} Nicole Boulet, médiatrice et membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, nous nous déclarons satisfaits des engagements pris par le ministère des Transports (document déposé DA1).

À la suite de ce processus, nous vous informons que nous acceptons de retirer notre demande d'audience publique relativement à ce projet.

Le retrait de notre demande d'audience est conditionnel à ce que le décret d'autorisation réfère aux engagements pris par le promoteur dans le cadre de la médiation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Madame Sylvie Brown


M. Jocelyn Maltais

c.c. : M^{me} Nicole Boulet, BAPE

p.j. : Engagements du promoteur